



CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

- ⇒ Public visé : tout public capable d'avoir les pré-requis.
- ⇒ Avoir au minimum 17 ans.
- ⇒ Avoir obtenu les pré-requis.
- ⇒ Avoir obtenu le PSC1 il y a moins de 3 ans.
- ⇒ Avoir trouvé un lieu de stage (école adhérente et agréée FFEC).
- ★ Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des centres de formation.

OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

La Fédération Française des Ecoles de Cirque a créé la formation BIAC dans le but de professionnaliser les acteurs du cirque et de leur transmettre les compétences de base, nécessaires pour initier les amateurs aux arts du cirque. Pour continuer sa démarche de structuration de ces métiers et suite aux dernières réformes de la formation professionnelle, la FFEC certifie sa formation BIAC afin de la rendre éligible aux financements publics et mutualisés, donnant lieu au TIAC.

DEVENIR INITIATEUR EN ARTS DU CIRQUE – PRATIQUE AMATEUR

L'initiateur intervient dans les prémisses de l'apprentissage des arts du cirque (sensibilisation et découverte). En dehors des apprentissages techniques, éducatifs et artistiques, il a pour mission de donner goût aux arts du cirque. Il connaît et accompagne l'ensemble des disciplines (polyvalence) dans la logique d'une activité d'expression et de création.

Il traduit un projet pédagogique par des activités articulant les notions de créativité, figure, routine, expression, acquisition technique, entraînement, progression et préparation à l'action, tout en assurant la sécurité physique et affective des pratiquants. Sa démarche se nourrit de ressources artistiques et pédagogiques (théories, histoires, évolutions).

L'initiateur travaille seul ou en équipe sous la gouverne d'un directeur, d'un responsable pédagogique ou d'un coordinateur pédagogique.